

Le 4 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 4 juin 2018, de 20 h à 22 h en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Jean-Luc Therrien, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier
7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
8. Rapport d'organismes
9. Consultation publique – Projet de règlement numéro 331
10. Adoption du règlement numéro 331 modifiant le règlement de zonage numéro 171 de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
11. Consultation publique – Projet de règlement numéro 332
12. Adoption du règlement numéro 332 modifiant le règlement de lotissement numéro 172 de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
13. Adoption du règlement numéro 333 modifiant le règlement numéro 170 de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
14. Voirie
 - Résolution – remplacement ponceau Rang de la Haute-ville
 - Résolution – remplacement ponceau Route du Cap
15. Soumission – installation de ventilateurs dans la patinoire
16. Éclairage des rues par lumières DEL – 2^e et dernier paiement
17. Résolution d'appui au Cercle de Fermières de Saint-Denis
18. Résolution pour l'obtention d'une carte de débit
19. Résolution pour l'achat d'un réservoir - citerne
20. Correspondance
21. Autres sujets
22. Période de questions
23. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

- 118-2018
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018**
- Il est proposé par M. Dany Chénard
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 7 mai 2018 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.
- 4. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018**
- M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018.
- 5. Approbation et autorisation des comptes à payer**
- 119-2018
- Il est proposé par M. Patrick Dionne
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 80 528,52 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.
- 6. Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier**
- 120-2018
- Conformément au Projet de Loi 122, le maire doit, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.
Ce rapport fait mention, entre autres éléments, du résultat des états financiers 2017.
- Il est proposé par Mme Lynda Lizotte
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité distribue le rapport des faits saillants à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, et ce, gratuitement.
- 7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**
- M. Dany Chénard informe les membres du conseil que les pompiers se sont dotés de nouveaux manteaux à effigie de la Régie d'incendie Kamouraska Ouest afin que tous les pompiers aient le même manteau.
- 8. Rapport d'organismes**
- Mme Lynda Lizotte** informe les élus qu'un atelier découverte sur les roches et minéraux, présenté par ASTER s'est tenu à la Bibliothèque. En plus d'apprendre comment la Terre fabrique les roches, l'atelier est tactile et permet de manipuler une vingtaine de spécimens. Il y a eu une faible participation, mais l'activité était tout de même très intéressante.
- M. Étienne Brodeur** informe les élus que parmi les projets du Comité de développement, le désir d'ouvrir la cantine se concrétisera puisqu'elle ouvrira jeudi de cette semaine.
- La période de sondage est maintenant terminée en ce qui a trait l'ouverture d'un dépanneur. 154 personnes ont répondu au sondage, une compilation des résultats sera présentée aux membres du Comité de développement cette semaine et sera rendue publique par la suite.
- Le Comité de la chapelle a tenu une conférence de presse jeudi dernier lors de laquelle des représentants de chacun des organismes de Saint-Denis étaient invités pour le lancement de la programmation des activités. M. Brodeur tient à remercier les nombreux bénévoles qui ont participé à la préparation des lieux et le comité pour la préparation de la programmation.

Le programme sera disponible sur le site Web de la municipalité ainsi que sur la page Facebook du Comité de la chapelle et dans divers commerces. La première activité se tiendra le 17 juin prochain.

M. Dallaire ajoute qu'un coroplaste incluant toutes les activités a été installé à l'entrée du Complexe municipal.

M. Jean-Luc Therrien informe les élus que le projet de verdissement du parc école avance bien, la plantation d'arbres se fera le vendredi 8 juin. Ce qui permettra d'offrir à la population et aux enfants un milieu de vie plus attrayant.

L'Association sportive tiendra les activités de la Saint-Jean le 23 juin à la Grève. Les membres de l'Association se sont associés avec les membres du Comité de la chapelle afin d'offrir à la population une programmation très animée. Entre autres il y aura trois parcours animés dans la municipalité adaptés aux différents groupes d'âge. Il y aura plusieurs petits feux sur la grève et un groupe musical sera présent de 18h à 21 h. M. Therrien remercie les membres du Comité de la chapelle pour cette collaboration.

Une rencontre a eu lieu avec le comité «Parvis Saint-Germain» qui se consacre à trouver une nouvelle vocation à l'église de Saint-Germain. Entre autres parmi les trois projets, un centre d'escalade intérieure qui se nomme Cabouroc – gym d'escalade qui sera une nouvelle attraction sportive.

9. Consultation publique Premier Projet de règlement numéro 331

Pour faire suite à la publication de l'avis public, dans le Journal Le Placoteux du 16 mai 2018, et conformément à l'article 127, la tenue de l'assemblée publique de consultation et donc ouverte à 20 h 18 par M. Jean Dallaire, maire, relativement au projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 171.

Pour débiter cette consultation, le maire explique brièvement les buts et les orientations du projet de règlement. Et M. Jean Dallaire s'adresse au public afin de répondre aux questions.

Après avoir répondu aux différentes questions des personnes présentes et n'ayant reçu aucune opposition au règlement, le maire ferme donc la période de consultation publique à 20 h 26.

10. Adoption du règlement numéro 331 modifiant le règlement de zonage numéro 171 de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

ATTENDU QUE

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE

pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
121-2018

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien
Appuyé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

Que soit adopté le règlement numéro 331, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Que le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

11. Consultation publique **Projet de règlement numéro 332**

Pour faire suite à la publication de l'avis public, dans le Journal Le Placoteux du 16 mai 2018, et conformément à l'article 127, la tenue de l'assemblée publique de consultation et donc ouverte à 20 h 28 par M. Jean Dallaire, maire, relativement au projet de règlement visant à modifier le règlement de lotissement numéro 172.

Pour débiter cette consultation, le maire explique brièvement les buts et les orientations du projet de règlement. Et M. Jean Dallaire s'adresse au public afin de répondre aux questions.

Après avoir répondu aux différentes questions des personnes présentes et n'ayant reçu aucune opposition au règlement, le maire ferme donc la période de consultation publique à 20 h 29.

12. **Adoption du règlement numéro 332 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 172 de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie**

ATTENDU QUE

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE

pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Étienne Brodeur
Appuyé par Mme Lynda Lizotte

122-2018

Et résolu à l'unanimité :

Que soit adopté le règlement numéro 332, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Que le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

13. **Adoption du règlement numéro 333 visant à modifier le règlement numéro 170 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des dispositions concernant les demandes de permis de construction ou de certificats d'autorisation relatifs aux installations d'élevage**

CONSIDÉRANT

les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT

qu'un règlement administratif sur les permis et certificats est actuellement applicable au territoire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Mme Lynda Lizotte, conseillère, lors de la session du 7 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,
123-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard
Appuyé par M. Patrick Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le présent règlement portant le numéro 333 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement administratif sur les permis et certificats numéro 126 est modifié de la manière suivante :

1° En ajoutant l'alinéa suivant à la suite de l'article 3.1.2.4 :

Malgré ce qui précède, dans le cas d'une demande conforme relative à l'article 3.2.5.2, le fonctionnaire délivre le permis ou le certificat, sauf si la demande doit être soumise à une consultation publique, conformément aux dispositions des articles 165.4.5 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2° En changeant le numéro du titre de l'article 3.2.5 par 3.2.6.

3° En ajoutant les articles 3.2.5 et suivants :

« Article 3.2.5 Demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation relatif à une installation d'élevage

Article 3.2.5.1 Demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation relatif à une installation d'élevage autre que porcin

Toute demande de permis ou de certificat exigé en vertu du présent règlement doit être présentée au fonctionnaire désigné et doit comprendre les renseignements et documents suivants :

- a) nom, prénom et adresse du ou des propriétaires du lot ou de son représentant autorisé ;
- b) nom, prénom et adresse de l'entrepreneur devant effectuer les travaux et de tout sous contractants désignés pour les accomplir ;
- c) le ou les numéros de lots visés par la demande et la superficie de ces lots ;
- d) un plan de localisation du projet, le cas échéant, par rapport à une maison d'habitation, un commerce ou tout autre bâtiment, ainsi qu'aux immeubles protégés, au périmètre d'urbanisation ou une source d'eau potable municipale ou communautaire;
- e) le nombre d'unités animales actuelles et projetées.

Article 3.2.5.2 Demande de permis ou de certificat d'autorisation visant spécifiquement une installation d'élevage porcin

Toute demande de permis visant la construction, l'agrandissement ou la modification d'une installation d'élevage porcin, incluant la modification du système de gestion des fumiers, doit être présentée au fonctionnaire désigné et doit comprendre, en plus de renseignements et documents visés à l'article 3.2.5.1 précédant, les renseignements et documents suivants :

- le type d'élevage porcin visé par la demande et un plan indiquant la superficie maximale de l'aire d'élevage ;
- un document signé par un membre de l'Ordre des agronomes du Québec attestant qu'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) a été établi ou non à l'égard de l'élevage visé par la demande. Dans le cas où un PAEF existe, un résumé de celui-ci doit accompagner la demande de permis ou de certificat, auquel résumé doit être intégré un document qui mentionne :
 - pour chaque parcelle en culture, les doses de matières fertilisantes prévues ainsi que les modes et les périodes

- d'épandage envisagés;
- le nom de toute municipalité autre que celle accueillant le lieu d'élevage, sur le territoire de laquelle des lisiers provenant de cette installation seront épandus;
 - la production annuelle de phosphore (anhydride phosphorique) qui découlera des activités inhérentes à l'élevage.

Lorsqu'aucun PAEF n'a été établi, le demandeur devra fournir l'ensemble de ces informations dans un document accompagnant sa demande. »

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

ADOPTÉ À SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE, CE 4^e jour de juin 2018.

14. Voirie

Résolution pour le remplacement d'un ponceau – Rang de la Hauteville

- CONSIDÉRANT que le ponceau en face du 30 rang de la Haute-Ville est à remplacer afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de cette route;
- CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire le remplacement de ce ponceau avant que les travaux d'asphaltage débutent;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue de Matériaux Direct inc. pour un montant de 2 187,72 avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,
124-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Matériaux Direct inc. pour un montant de 2 187,72 avant taxes.

Cette dépense est financée par la TECQ.

- CONSIDÉRANT L'achat de ponceau mentionné plus haut;
- CONSIDÉRANT que du matériel granulaire ainsi que la machinerie seront requis pour l'installation de ce ponceau;
- CONSIDÉRANT que Transport en Vrac St-Denis a soumis à la municipalité en début d'année ses tarifs pour ce type de matériel et machinerie;

EN CONSÉQUENCE,
125-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de donner à Transport en Vrac St-Denis le mandat pour l'installation de ce ponceau.

Ces travaux sont financés par la TECQ.

Résolution pour le remplacement d'un ponceau – Route du Cap

- CONSIDÉRANT que le ponceau dans la route du Cap est à remplacer afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de cette route;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire le remplacement de ce ponceau avant que les travaux d'asphaltage débutent;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue de Matériaux Direct inc. pour un montant de 3 598,97 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,
126-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Matériaux Direct inc. pour un montant de 3 598,97 avant taxes.

Cette dépense est financée par la TECQ.

CONSIDÉRANT L'achat de ponceau mentionné plus haut;

CONSIDÉRANT que du matériel granulaire ainsi que la machinerie seront requis pour l'installation de ce ponceau;

CONSIDÉRANT que Transport en Vrac St-Denis a soumis à la municipalité en début d'année ses tarifs pour ce type de matériel et machinerie;

EN CONSÉQUENCE,
127-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de donner à Transport en Vrac St-Denis le mandat pour l'installation de ce ponceau.

Ces travaux sont financés par la TECQ.

15. Soumission pour l'installation de ventilateurs à la patinoire

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de faire une bonne circulation de l'air dans le local de la patinoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est munie de systèmes de chaufferettes afin d'offrir une température idéale lors d'événements spéciaux;

CONSIDÉRANT qu'avec un système de ventilateurs la température sera mieux répartie et permettra de générer des économies d'énergies;

EN CONSÉQUENCE,
128-2018

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Jalbertech Entrepreneur électricien pour l'achat et l'installation de deux ventilateurs de 8', tous les équipements nécessaires à son installation et son fonctionnement compris ainsi que la main-d'œuvre pour un montant de 16 280,70 avant taxes.

Dépenses financées par la TECQ.

16. Éclairage des rues par lumières DEL – 2^e et dernier paiement

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait changer ses lumières de rues par de l'éclairage au DEL en 2016;

CONSIDÉRANT que cet éclairage permet à la municipalité de faire des économies importantes en électricité depuis cette installation;

CONSIDÉRANT que Jalbertech Entrepreneur électricien a procédé à l'installation de ces lumières sur 75 poteaux avec une garantie de 10 ans;

CONSIDÉRANT que Jalbertech Entrepreneur électricien a accepté qu'un paiement partiel lui soit fait lors de l'installation;

CONSIDÉRANT qu'il est maintenant temps de procéder au 2^e et dernier paiement afin de finaliser cette installation;

EN CONSÉQUENCE,
129-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal accepte de payer la facture # 14824 de Jalbertech Entrepreneur électricien pour le 2^e et dernier paiement au montant de 9 850 \$ plus taxes.

Cette dépense est prévue au budget.

17. Résolution d'appui au Cercle de Fermières de Saint-Denis dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Saint-Denis souhaite accroître leurs équipements afin de rejoindre un plus grand nombre d'adeptes;

ATTENDU QUE l'organisme a pour mission d'améliorer les conditions de vie des femmes, de les sortir de l'isolement et leur permettre d'échanger avec leurs paires en les initiant aux activités de tissage;

ATTENDU QUE l'activité de tissage permet aux personnes de faire l'apprentissage, d'avoir l'esprit créatif et développer l'estime de soi;

ATTENDU QU' avec l'achat de nouveaux équipements, l'organisme pourra bonifier son offre de divertissements auprès de personnes âgées;

POUR TOUTES CES RAISONS,
130-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie le Cercle de Fermières de Saint-Denis dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

18. Résolution pour l'obtention d'une carte de débit

CONSIDÉRANT que depuis la fermeture du point de service de Saint-Denis de la Caisse Desjardins du centre de Kamouraska les dépôts doivent se faire au comptoir de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT qu'avec l'installation d'un guichet automatique à Saint-Philippe-de-Néri la municipalité pourra y faire ses dépôts lorsque la nouvelle technologie sera installée, soit à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT que pour pouvoir faire un dépôt au guichet il est nécessaire d'avoir une carte de débit;

CONSIDÉRANT que cette carte de débit permettra seulement de faire des dépôts;

EN CONSÉQUENCE,
131-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur
Appuyé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité de membres présents :

Que les membres du conseil de LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE demandent d'obtenir une carte de guichet pour dépôt seulement au compte, folio 70554.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu ce qui suit :

Que pour l'obtention d'une carte de guichet pour dépôt seulement, le détenteur sera **Madame Anne Desjardins, Directrice générale.**

19. Résolution pour l'achat d'un réservoir – citerne

CONSIDÉRANT que la citerne incendie près du 1 rang de la Haute-Ville est défoncée et doit donc être remplacée afin de sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT que Le Spécialiste du Ponceaux Inc. a fait une proposition pour une citerne de 9' X 26' ayant une capacité de 10 000 gallons;

EN CONSÉQUENCE,
132-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'une citerne de l'entreprise Le Spécialiste du Ponceaux Inc. pour un montant de 4 000 \$ plus taxes.

Et autorisent l'installation de cette citerne.

Que Camionnage Alain Benoît assurera le transport de cette citerne jusqu'à Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Dépenses financées par la TECQ.

20. Correspondance

20.1 MAMOT (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire)

20.1.1 Acceptation de la programmation des travaux révisée, déposée le 6 février 2018 dans le cadre de la TECQ.

20.1.2 Réception du montant de 370 \$ dans le cadre de la compensation tenant lieu de taxes pour l'École.

20.2 Société de l'assurance automobile du Québec

La Société a mis à jour ses publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route le 18 mai dernier. Un guide à cet effet et du matériel sont mis à la disponibilité des municipalités.

20.3 École J.-C.-Chapais

20.3.1 Des remerciements sont adressés à la municipalité pour le prêt de locaux pour la tenue de l'activité Expo-sciences.

20.3.2 Demande d'aide financière pour l'activité «Camping lecture» qui se tiendra à Mont-Carmel, le 11 juin prochain.

Confirmation du montant de l'aide financière compte tenu de la résolution numéro 114-2018 adoptée lors de la séance du 7 mai dernier.

Il est proposé par M. Dany Chénard

133-2018

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte de contribuer à l'activité par un don de 150 \$.

20.4 Symposium de peinture du Kamouraska

20.4.1 Invitation au souper des Présidents le 21 juillet prochain.

CONSIDÉRANT que la présidente de l'organisation du Symposium de peinture du Kamouraska a fait parvenir une invitation à la municipalité afin d'assister au souper et la soirée des Présidents qui se tiendra le 21 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie étant hôte des artistes et de la soirée des Présidents, le comité lui offre deux laissez-passer pour le souper et soirée des Présidents, dont un sera remis au maire;

CONSIDÉRANT que si la municipalité souhaite acquérir d'autres billets pour les souper et soirée des Présidents, le coût est de 35 \$ du billet;

EN CONSÉQUENCE,
134-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète sept (7) billets au coût de 35 \$ chacun pour le souper et soirée des Présidents.

20.4.2 Demande de commandite

CONSIDÉRANT qu'une demande est faite auprès des membres du conseil municipal afin que la municipalité devienne partenaire de l'événement;

CONSIDÉRANT que parmi les critères de participation les choix sont les suivants :

Municipalité – achat : Achat d'une œuvre d'un artiste (peinture ou sculpteur)

Valeur minimale de **500 \$**

OU

600 \$, 700 \$, 800 \$, 900 \$, 1 000 \$ ou autres.

Municipalité – bourse : Verser une bourse d'une valeur de _____ \$ pour un tirage au sort *parmi tous les artistes du symposium.*

135-2018
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie apporte sa participation financière de la façon suivante;

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à faire l'acquisition d'un tableau **d'une valeur de 500 \$**

Que les critères souhaités et identifiés sur le formulaire de participation seront :

- que l'œuvre soit peinte sur place pendant l'activité du Symposium 2018;
- que l'œuvre ne représente pas la Chapelle, l'Église ou la Maison Chapais.

La Municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie formera un comité de sélection à cet effet.

20.5 Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima inc.

Invitation au tournoi de la Santé qui se tiendra le 16 juin 2018.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une invitation afin de participer au 21^e Tournoi de la Santé qui se tiendra au Club de golf de Saint-Pacôme le 16 juin prochain;

CONSIDÉRANT que les sommes récoltées cette année serviront à faire d'équipements dédiés aux soins respiratoires;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir de bons soins dans notre hôpital et de bons soins à domicile;

136-2018
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de payer l'inscription de M. Réal Lévesque, élu municipal pour un montant de 150 \$ (Golf, voiturette et souper).

20.6 Opération Enfant Soleil

CONSIDÉRANT

Demande de don.
la correspondance reçue de Laurie Garon résidente de Saint-Denis et étudiante au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT

que l'objectif cette étudiante est de ramasser 2 000 \$;

137-2018
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de faire un don au nom de «*Opération Enfant Soleil –Projet de Laurie Garon*» pour un montant de 50 \$.

20.7 Tour CIBC – Charles Bruneau

CONSIDÉRANT

Demande d'autorisation de circuler.

que les cyclistes participants à cette activité passeront dans la municipalité le mardi 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT

que grâce à ses grands partenaires, cet événement a permis d'amasser l'an dernier plus de 3 millions de dollars;

CONSIDÉRANT

que l'organisation travaille étroitement en collaboration avec le Ministère des Transports pour l'obtention des autorisations concernant l'utilisation des routes numérotées;

EN CONSÉQUENCE,
138-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le passage des cyclistes du *Tour CIBC- Charles Bruneau* dans la municipalité le 3 juillet 2018.

20.8 Maison de la famille du Kamouraska

CONSIDÉRANT

Demande de commandite

que la Maison de la famille du Kamouraska est en campagne de financement afin de créer une salle de jeux pour les enfants et leurs parents à la Maison de la Famille;

CONSIDÉRANT

que 5 options sont offertes aux commanditaires dont :

1. Moins de 200 \$ (Collant «J'adopte le Chat Perché).
2. 200 \$ et plus (Collant «J'adopte le Chat Perché» + partenaire sur site Web).
3. 500 \$ et plus (Collant «J'adopte le Chat Perché» + partenaire sur site Web + une plaque au nom de la municipalité
4. 1 000 \$ et plus (Collant «J'adopte le Chat Perché» + partenaire sur site Web + une plaque au nom de la municipalité + mention de la municipalité dans un communiqué de presse et publiés sur les réseaux sociaux).
5. 2 500 \$ et plus (Collant «J'adopte le Chat Perché» + partenaire sur site Web + une plaque au nom de la municipalité + mention de la municipalité dans un communiqué de presse et publiés sur les réseaux sociaux + citoyens de la municipalité obtiennent un rabais de 15\$ pour un abonnement annuel au Chat Perché, pour la première année + 5 laissez-passer annuels gratuits à faire tirer parmi les employés municipaux ou citoyens).

EN CONSÉQUENCE,
139-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une contribution financière de 200 \$.

20.9 MTMDET (ministère de Mobilité durable et Électrification des transports)

Autorisation de la tenue de l'événement «Défi Vélo André-Côté, le 7 juillet prochain.

20.10 Office des personnes handicapées du Québec

Affiches afin de promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2018.

Affiche installée à l'entrée de l'édifice municipal.

20.11 Corporation pour le maintien des lieux historiques de Saint-Denis

Demande de versement d'une aide financière

CONSIDÉRANT

que le comité a demandé à la Municipalité de leur réserver un montant lors de la préparation du budget;

CONSIDÉRANT

que le comité veut faire progresser leur projet de mise en valeur du bâtiment, hébergement et resto-café ;

CONSIDÉRANT

que le comité a décidé de recourir aux services d'un consultant pour le montage de leur plan d'affaires;

CONSIDÉRANT

que la proposition reçue du consultant est de 6 075 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT

que la MRC de Kamouraska dans le cadre du Programme d'émergence des projets accordera une aide de 50% du coût d'embauche du consultant;

CONSIDÉRANT

que le comité doit avoir la confirmation de l'engagement de la municipalité afin de pouvoir bénéficier du Programme d'émergence des projets;

EN CONSÉQUENCE,
140-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte d'octroyer une aide financière pour un montant de 2 000 \$.

21. Autres sujets

Mme Lynda Lizotte informe les membres du conseil qu'en tant que bénévole à la Bibliothèque elle est souvent questionnée sur la signification de l'œuvre d'art installée dans l'entrée du Complexe municipal et demande qu'il y ait un document explicatif qui soit mis à la disposition des citoyens.

Que la documentation entourant la sécurité à vélo soit également disponible à la bibliothèque.

M. Étienne Brodeur informe les membres du conseil que la municipalité a accueilli la vitrine culturelle le 24 mai dernier. Cette activité était organisée par deux (2) MRC dont la MRC de Kamouraska et la MRC de Rivière-du-Loup conjointement avec la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup. Une activité qui visait à rassembler le milieu scolaire et le monde culturel dans un lieu commun. Les directions d'école, les enseignants, les professionnels et le personnel de soutien ont eu l'opportunité de rencontrer les artistes et les organismes de notre région et de découvrir leur offre d'activités et d'ateliers.

Tous furent enchantés de la salle du Complexe municipal.

22. Période de questions

M. Hervé Bérubé suggère que suite à l'activité présentée par ASTER «Atelier sur les roches et minéraux» des informations pourraient être transmises au Comité de la chapelle pour une présentation future.

M. Bérubé demande si les économies réalisées par l'installation de lumières DEL sont connues.

Mme Desjardins informe le public que l'économie réalisée est de l'ordre d'environ 250 \$ par mois.

M. René Gagnon mentionne que ce type de lumière offre un meilleur éclairage, soit un éclairage vers le bas qui ne provoque pas de pollution lumineuse.

Mme Mireille D. Bérubé informe que l'activité du Symposium en est à sa 25e édition et que ce sera la 12^e année que la municipalité de Saint-Denis y participe.

Le souper des présidents est un souper fondue-chinoise.

Pour ce qui est de l'achat de la toile, il ne s'agit pas d'un commanditaire, mais bien d'un concours pour les artistes. Les montants recueillis par l'achat des municipalités sont remis dans leur entièreté aux artistes dont la toile a été retenue.

M. Louis-J. Desjardins suggère que pour le choix de la peinture, le comité pourrait sélectionner quelques peintres et leur demander de nous émerveiller.

Pour ce qui est de la Citerne sur son terrain (route 132 ouest), il croit qu'elle doit s'ensabler puisque l'eau provenant de la montagne y entre directement.

Ce sera vérifier.

Mme Nicole Petitclerc questionne sur le résultat du sondage concernant le dépanneur et l'achat du terrain pour le futur dépanneur.

M. Étienne Brodeur informe Mme Petitclerc que les résultats seront transmis au Comité de développement lors de la rencontre de cette semaine et seront dévoilés au public éventuellement.

Pour ce qui est du terrain, suite à une demande de dérogation mineure accordée par la municipalité le processus suit son cours.

M. Marco Garon informe qu'il entendu dire que la municipalité avait l'intention d'installer des dos d'âne en asphalte donc permanent. Il s'inquiète sur le fait que ceci viendra compliquer le déneigement d'autant plus que de la neige s'y accumulera.

Ses informations seront donc prises en considération avant l'installation de dos d'âne.

Mme Lise Lebel informe les élus qu'elle est dérangée par la circulation sur la route 132 à 3 h du matin, il y a vitesse excessive de camions et d'autos ce qui l'empêche de dormir.

La municipalité en fera rapport à la Sûreté du Québec.

Pour les vidanges de fosses septiques à tous les ans, certains retirent leur couvercle de fosse plusieurs semaines avant l'extraction par l'entrepreneur ce qui dégage des odeurs désagréables.

M. le maire demande que la municipalité en soit informée aussitôt que ceci se produit, car c'est à l'entrepreneur que revient la tâche de retirer et remettre les couvercles des fosses.

Mme Germaine Garon demande si le règlement numéro 332 adopté à cette présente séance et plus précisément l'article 3.3.3 concerne des accès en front d'une rue publique.

M. le maire informe Mme Garon, qu'il s'agit d'un accès à une route du ministère des Transports et que les autorisations sont accordées par ce ministère.

Mme Garon demande s'il y a un encadrement municipal afin que la situation actuelle ne se reproduise pas ailleurs.

Demande s'il un règlement pourrait être adopté afin d'encadrer ce genre de travaux.
Concernant l'abattage d'arbres est-ce que ce qui s'est fait est conforme à la réglementation.

M. le maire informe Mme Garon que DIT SOUS TOUTE RÉSERVE, aucun règlement n'indique les mesures et le matériel à utiliser pour faire une entrée sur un terrain. De bien noter que tout ce qui a été discuté sur le sujet lors de la présente séance est : SOUS TOUTE RÉSERVE.

Mme Germaine Garon demande si tous les règlements municipaux sont sur le site web de la municipalité.
Mme Desjardins Directrice générale mentionne que depuis les dernières années les règlements aussitôt adoptés sont publiés sur le site Web municipal. Il n'y a que les anciens règlements qui demanderaient à être numérisés qui ne sont pas sur le site Web.

Mme Lise Lebel demande que le calendrier de collectes des vidanges soit modifié, car les couleurs portent à confusion. Elle demande que soit faite une liste avec les dates des collectes.
Elle demande si la municipalité pourrait installer un indicateur de vitesse en permanence sur son territoire.

M. le maire l'informe que cette année deux indicateurs de vitesse seront installés à deux endroits différents sur une période de deux semaines et que l'un d'entre eux sera installé sur une période de 4 semaines, dont deux semaines consécutives. Et que compte tenu du coût d'acquisition pour l'achat d'un indicateur de vitesse et de la gratuité que la municipalité bénéficie présentement avec ceux qui sont disponibles, il ne s'avère pas pertinent d'en faire l'acquisition.

23. Clôture et levée de la séance

141-2018

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 22 h 00.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	38,22 \$
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE	65,00 \$
BIONEST	555,96 \$

BMR DYNACO ST-PASCAL	188,90 \$
BMR DYNACO LA POCATIERE	586,80 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	476,99 \$
CAMILLE DUMAIS	317,18 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	420,40 \$
EAU LIMPIDE INC	44,00 \$
ÉCOLE J.-C. CHAPAIS	400,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 101,16 \$
JALBERTECH	921,62 \$
JEAN DALLAIRE (achat projecteur et écran pour Chapelle)	863,08 \$
LE PLACOTEUX	640,24 \$
LES SERVICES D'ENTRETIEN DL ENR.	223,75 \$
LES SPÉCIALISTES DE L'EXTINCTEUR DC	38,28 \$
LIBRAIRIE L'OPTION	7,10 \$
LOCATION J.C. HUDON INC.	308,96 \$
MARTECH SIGNALISATION INC	362,17 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC	6 886,59 \$
MICHEL MONTMIGNY INC.	58,74 \$
MINISTRES DES FINANCES	36 189,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	1 265,91 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	1 842,03 \$
NETTOYAGE D'AOUST FORGET	191,95 \$
NICOLE MOREAU	149,46 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	207,30 \$
PUROLATOR	5,23 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 780,50 \$
SADC	30,00 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC	5,50 \$
SUZANNE DUBÉ	997,04 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	2 569,69 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	3 844,15 \$
	SOUS-TOTAL
	68 157,78 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MAI 2018

SALAIRES (MAI 2018)	4 670,56 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MAI 2018)	1 982,66 \$
CONCIERGERIE	1 060,00 \$
GREAT WEST	66,26 \$
VIDÉOTRON	146,92 \$
HYDRO-QUÉBEC	4 277,39 \$
FRAIS BANCAIRE	166,95 \$
	SOUS-TOTAL
	12 370,74 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>80 528,52 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2018 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 4 juin 2018

Annexe

Résolution

119-2018